



TUNNEL ROUTIER DU FRÉJUS : L'ÉTAT SE DÉSENGAGE, LES SALARIÉS NE DOIVENT PAS EN PAYER LE PRIX !

Paris, le 24 août 2026

C'est au cœur de l'été, le 31 juillet 2026, que l'État a finalisé la cession à la Caisse des Dépôts de ses participations dans la Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF), concessionnaire du tunnel du Fréjus et de l'autoroute A43 en Maurienne.

L'État détenait 99,9 % du capital de la SFTRF. Il n'en détient plus une action. Menée parallèlement à la cession d'ATMB, l'opération rapporte environ 1,5 milliard d'euros pour les deux sociétés réunies. Le Gouvernement justifie ce choix par sa volonté de dégager des ressources pour d'autres participations jugées stratégiques. Bercy a par ailleurs indiqué que ce produit ne servirait pas à réduire la dette du pays : il sera réinvesti ailleurs.

UNE INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE NE PEUT PAS ÊTRE TRAITÉE COMME UN SIMPLE ACTIF FINANCIER

Pour la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIÈRE (FEETS-FO), la SFTRF demeure dans le secteur public et cette opération n'est pas une privatisation. Elle relève en revanche que le communiqué officiel du 31 juillet fait coexister deux lectures : la Caisse des Dépôts présente ces tunnels comme des infrastructures stratégiques françaises et européennes, quand l'État les sort du périmètre qu'il juge relever de la souveraineté. Un actif ne peut pas être stratégique pour celui qui l'achète et périphérique pour celui qui le vend.

Ce transfert marque le retrait de l'État actionnaire direct d'une infrastructure essentielle aux mobilités, à la sécurité et à l'aménagement du territoire alpin. Nous refusons que l'avenir du tunnel du Fréjus et de ses accès autoroutiers soit apprécié uniquement au regard d'arbitrages patrimoniaux ou financiers.

LES SALARIÉS DOIVENT OBTENIR DES GARANTIES CLAIRES

La FEETS-FO exige que cette réorganisation ne se traduise par aucune remise en cause des droits, des emplois et des conditions de travail des personnels.

- Le maintien de l'emploi, des rémunérations, des accords collectifs et des garanties sociales.
- L'engagement écrit du nouvel actionnaire qu'aucune mission d'exploitation, d'entretien ou de sécurité ne sera externalisée et qu'aucune suppression d'emploi ne découlera de l'automatisation.
- Le maintien de moyens humains suffisants pour assurer l'exploitation, l'entretien et la sécurité du tunnel et de l'autoroute.
- L'ouverture d'une négociation avec les représentants du personnel sur les garanties attachées au changement d'actionnaire, la procédure d'information-consultation préalable à la cession ne valant pas engagement pour la suite.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

💻 www.feetsfo.fr

☎ 01 44 83 86 20



SERVICE PUBLIC, SÉCURITÉ ET INTÉRÊT GÉNÉRAL

La SFTRF exploite un axe transalpin majeur. Sa gestion doit rester guidée par la sécurité des usagers et des salariés, la qualité du service, l'entretien des infrastructures et les besoins du territoire.

La FEETS-FO sera également attentive à l'évolution des péages. Le tunnel du Fréjus et l'autoroute de la Maurienne sont payés par ceux qui les empruntent, et un actionnaire qui attend un rendement de long terme peut être tenté de le chercher d'abord dans la grille tarifaire.

La FEETS-FO sera particulièrement vigilante afin que le changement d'actionnaire public ne prépare ni une logique de rentabilité accrue au détriment des personnels, ni un désengagement progressif des missions assurées aujourd'hui.

FORCE OUVRIÈRE RESTE MOBILISÉE

Le caractère public du nouvel actionnaire ne dispense pas l'État de ses responsabilités. La FEETS-FO demande des engagements durables et vérifiables pour les salariés de la SFTRF et pour la pérennité de cette infrastructure stratégique.

Contacts :

Zaïnîl NIZARALY, Secrétaire général : 01 44 83 86 20

Frédéric LEROUX, Secrétaire fédéral Autoroutes : 06 24 56 48 21

